

I.E.S.F.F.W.B. « La Roseraie »

École

Avenue de la Houssière, 100
7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél. : 067/63.49.80
Fax : 067/63.49.81
direction@iesffwb-laroseraie.be

Internat

Chemin de l'Épinois, 61
7060 SOGNIES
Tél. : 067/63.48.70
Fax : 067/63.48.71
administrateur@iesffwb-laroseraie.be
Compte bancaire C.C.B. : BE56 0912 1203 8288

www.iesffwb-laroseraie.be

Montant de la pension pour l'année scolaire 2017 – 2018¹

Pour vous aider à établir votre budget, nous vous prions de trouver ci-dessous les montants mensuels de la pension pour l'année scolaire 2017 – 2018.

Enseignement spécialisé fondamental

Montant journalier : 9,75 €

Montant annuel : 1.774,16€

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin
Jours	20	20	19	16	18	15	22	11	20	21
EUR.	195,00	195,00	185,25	156,00	175,50	146,25	214,50	107,25	195,00	204,75

Enseignement spécialisé secondaire

Montant journalier : 11,45 €

Montant annuel : 2.084,17 €

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin
Jours	20	20	19	16	18	15	22	11	20	21
EUR.	229,00	229,00	217,55	183,20	206,10	171,75	251,90	125,90	229,00	240,45

Attention :

- Le premier versement est à majorer d'une provision de 50,00 € pour frais médicaux et pharmaceutiques.

Rappel :

- Le montant de la pension est payable **obligatoirement** anticipativement et l'inscription de votre enfant sera confirmée par la preuve du paiement.
- Pour effectuer à temps ces paiements, certaines banques acceptent un ordre permanent sur base du tableau ci-dessus qui vous concerne.
- Ces montants sont uniquement valables pour les élèves inscrits dès le début de l'année scolaire.
- Il est obligatoire de se conformer au règlement d'ordre intérieur de l'internat.

¹ Prix de la pension dans les internats organisés par la Communauté française fixé par la circulaire n° 6166 datée du 05/05/2017.